

David BOBIN
Maire de Vauxbuin

Vauxbuin, le 10 novembre 2020

Objet : Enquête publique – Observations – Société ROCKWOOL

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

À l'heure où vous recueillez les questions et observations des habitants de notre territoire sur le projet d'implantation d'une usine de fabrication de laine de roche par le groupe Rockwool à Courmelles, je tenais à vous faire part des éléments qui suivent.

L'activité industrielle a toujours été le marqueur du territoire soissonnais. Durant des décennies, plusieurs entreprises industrielles installées à Soissons, spécialisées dans la métallurgie et la sidérurgie notamment, ont rencontré une renommée nationale voire internationale, faisant la fierté de tous, des acteurs économiques et institutionnels de la ville comme des habitants, qui y travaillaient parfois de génération en génération.

Ayons à l'esprit que l'acceptabilité sociale de la population à l'égard de l'industrie reste encore ancrée chez beaucoup de nos concitoyens, qui forment aujourd'hui une majorité silencieuse. Avec ce projet Rockwool, le Soissonnais a l'occasion unique de renouer avec ce qui a fait son identité et sa prospérité.

C'est un projet qui trouve également toute sa place dans le **grand défi qu'est celui de la réindustrialisation de notre pays.** Les enjeux sont importants : recréer des emplois, rééquilibrer notre balance commerciale et jeter les bases de notre indépendance industrielle. Rockwool à Soissons serait une vitrine de cette réindustrialisation française et enverrait un signal fort aux investisseurs, français et étrangers.

J'ajoute que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences sur l'économie mondiale vient également accélérer la **nécessaire transition énergétique de nos territoires.** Il est démontré que la rénovation des bâtiments, notamment par leur isolation thermique, est une des solutions les plus efficaces face au changement climatique. C'est le cœur même du métier de Rockwool et la fonction de ses produits isolants.

.../...

Monsieur Jean-Quentin DELVAL
Commissaire-enquêteur
Place Gaston Pinot
02200 COURMELLES

Je veux également rappeler le **consensus politique qu'emportait le premier projet d'implantation** du groupe Rockwool dans le Soissonnais, en 2005-2006. Nombre d'élus locaux alors aux responsabilités le sont encore aujourd'hui. Certains d'entre eux, qui affichaient pourtant leur soutien plein et entier au projet il y a 15 ans, font aujourd'hui œuvre d'un revirement incompréhensible.

Il est d'autant plus incompréhensible que, si nous devons entendre les inquiétudes de celles et ceux qui s'opposent à l'installation de cette usine, nous devons aussi reconnaître le travail de remise en question fait par les industriels pour renforcer l'exemplarité et la durabilité de leurs unités de production depuis une dizaine d'années.

La réglementation française, d'un niveau plus contraignant encore que les normes européennes, a bien sûr favorisé ce mouvement. Pour autant, qu'il s'agisse des investissements de départ en faveur des meilleures techniques disponibles, d'une maîtrise opérationnelle renforcée en phase d'exploitation ou d'une grande transparence et réactivité en cas de dysfonctionnements, reconnaissons que les entreprises ont aujourd'hui à cœur de promouvoir un modèle d'usine responsable, d'anticiper et d'impacter le moins possible leur environnement immédiat.

Sur la question de l'impact du projet Rockwool, rappelons que le site ne sera pas classé SEVESO mais que les services du GrandSoissons Agglomération ont demandé à l'entreprise de mettre en œuvre le niveau de vigilance et les adaptations habituellement réservées à cette classification.

N'ayant aucune compétence en chimie, je suis dans l'impossibilité de juger la dangerosité ou non des quantités de rejets de substances communiquées par l'entreprise et m'en remets aux sachants. C'est aux services de l'État, à l'ARS¹ Hauts-de-France, à la MRAe², à la DREAL³, à celles et ceux dont c'est le métier, qui sont familiers de ces données et formés à leur interprétation, de nous dire si ces taux sont réglementaires et acceptables pour la santé humaine. À eux également de nous dire les dispositifs de contrôle et de sanction qui seront mis en place en cas de dépassement.

Dans ce dossier, alors même que l'usine n'est pas encore sortie de terre, nous avons un **retour d'expérience de 40 ans**. Rockwool dispose d'une unité de production à Saint-Éloy-les Mines depuis 1980. Si l'on se donne la peine de regarder ce qui s'y passe, au moins deux enseignements sont à retenir.

D'abord, le dernier rapport en date de mesures de la qualité de l'air, effectuées par l'organisme indépendant « ATMO Auvergne-Rhône-Alpes » dans une des zones théoriquement la plus impactée par les rejets de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines, rapport consultable en ligne par tous, souligne que **les valeurs repères sanitaires sont largement respectées** et concluent à un **impact « très limité »** des activités de Rockwool sur la qualité de l'air dans son environnement immédiat.

.../...

¹ Agence régionale de santé

² Mission régionale d'autorité environnementale

³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Le second concerne l'impact de l'activité de l'usine sur la santé des habitants du secteur de Saint-Éloy-les-Mines. Lors de la phase de concertation préalable, un biologiste soissonnais expliquait avoir fait la démarche de contacter ses confrères, les médecins et pharmaciens de la région de Saint-Éloy-les-Mines pour savoir s'ils avaient constaté dans la région des cas plus nombreux de cancers, de maladies respiratoires ou de maladies cardio-vasculaires et si, le cas échéant, ce surnombre était à mettre en lien avec la présence de l'usine. **Aucun d'entre eux n'a constaté un tel surnombre et par conséquent une telle implication !**

J'en terminerais en écrivant que la première des pollutions dans le Soissonnais, c'est le chômage. Mon propos ne vise pas à remiser l'environnement et la santé au second plan. Il vise à rappeler que rares sont les projets d'investissement d'une telle ampleur (150 M€) à s'être présentés à Soissons et dans le Soissonnais ces dernières années.

De la même manière que l'on doit de la considération aux inquiétudes exprimées sur l'impact environnemental et sanitaire d'une telle installation on doit également considérer avec intérêt les 150 emplois directs annoncés, contrairement à ce que font certains. Sur un territoire qui a perdu 7 000 emplois industriels depuis la fin des années 1980, permettre à 150 familles du territoire de retrouver un pouvoir d'achat et de maintenir leur place et leur dignité dans un monde en plein bouleversement est un enjeu essentiel !

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je crois profondément à la possibilité de concilier les impératifs écologique, sanitaire et économique dans ce dossier. Les engagements pris par le groupe Rockwool à cet égard sont importants. Aux élus d'aujourd'hui et de demain de les lui rappeler.

Je veux aussi saluer la vigueur du débat autour de ce projet. Il permet de mettre sur la table toutes les questions. Pour autant, les inquiétudes si légitimes qu'elles soient, ne doivent pas se muer en procès d'intention fondé sur des déclarations anxiogènes assénées comme vérité absolue ou des données orientées et parfois erronées.

En conséquence, préférant le parti de la confiance à celui de la défiance, j'exprime mon soutien personnel au projet d'implantation d'une usine Rockwool sur le territoire soissonnais.



David BOBIN